

CONSTRUCTION DU BÂTIMENT PILOTES SUR LE SITE PCD / LVMH CREATION D'UN SYSTEME DE SECURITE INCENDIE



Lieu



Saint-Jean-de-Braye (45)

Maître d'ouvrage



LVMH RECHERCHE

Architecte



PROJEX

Surface



8 500m²

Année études



2024

Année travaux



2025/2026

Montant global



28 M€ HT

Montant lot SSI



300 k€ HT

Mission du BET GT2E : Bureau d'études Coordination SSI

Classement des Bâtiments : Code de Travail, zones ATEX

Description de l'opération : Conception et construction d'un bâtiment afin d'y transférer des activités Pilotes de R&D LVMH (soins et maquillage, remplissage, poudres, parfums et les zones tertiaires associées). Le bâtiment est certifié HQE Bâtiment Durable.

Description des Travaux :

Le nouveau bâtiment sera raccordé au SSI de catégorie A existant sur le bâtiment HELIOS.

Le matériel est de marque SIEMENS, une centrale aveugle FC2040 et un MD30 seront posés dans le local CFA du nouveau bâtiment. Cette nouvelle centrale sera reliée à la centrale existante par un bus SDI (2 x 1 paire 0.9 CR1) et un bus CMSI de communication (2 x 1 paire 0.9 CR1). Les modules réseau FCNET seront mis en place des deux côtés du bus.

Toutes les commandes – ZA, ZC et ZF – seront disponibles uniquement sur la centrale du poste d'accueil d'HELIOS. Sont prévu :

- Mise en place de la centrale aveugle FC2040 dans le bâtiment PILOTES
- Ajout des cartes d'extension, d'US et d'UC sur le CMSI existant
- Mise en place des AES complémentaires
- Mise en place des modules déportés MEA dans le bâtiment PILOTES et TECHNIQUE pour la gestion des DAS
- Mise en place des DM aux issues et aux accès aux escaliers
- Mise en place de la détection automatique incendie dans :
 - Les locaux techniques
 - Les locaux de stockage au RDJ classés ICPE

- Les plénums des faux plafonds (pour éviter la double nappe de sprinkler)
 - Dans les gaines de ventilation des CTA soufflage et reprise
- Les détecteurs automatiques seront installés conformément aux contraintes des règles I7/F7 APSAD.
- Indicateurs d'action pour les locaux fermés
- Diffusion d'alarme à travers les diffuseurs sonores et lumineux
- Asservissements de mise en sécurité (Selon PROCESS et Utilisateurs) :
 - Déverrouillage des portes sous contrôle
 - Compartimentage – fermeture des portes CF
 - Désenfumage – mise en route des extracteurs et ouverture des trappes
 - La mise à l'arrêt des ventilations et traitement d'air des zones concernées par le sinistre.

PM : Une couverture par sprinklage est prévue pour tous les locaux sauf locaux techniques ELEC et les plénums des faux plafonds.